

MAIRIE
Du
VERNET



ARRETE
PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION
« Avenue de la Gare »
N° 15/ 2025

LE MAIRE,

- VU la demande en date du 24/02/2025 par laquelle ENEDIS, sis au 60 chemin de la Pradette – 31600 MURET, mandatant l'entreprise MIDI TP sis au 9 avenue Pierre Semard 31600 SEYSSES, sollicite une autorisation de travaux pour : RACCORDEMENT BASSE TENSION, en agglomération, COMMUNE du VERNET.
- VU le code de la voirie routière,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- VU Le règlement général de voirie du 8/04/1965 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

ARRETE

ARTICLE 1

La circulation sur l'avenue de la Gare sera alternée par feux tricolores durant les travaux.

ARTICLE 2

Durée des travaux : 15 jours à compter du 17/03/2025.

ARTICLE 3

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 4

Toutes infractions aux instructions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Auterive et tous les agents des services de police sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Au VERNET, le 6 mars 2025.

Le Maire,
Serge DEMANGE

